

Dans le cadre des plans de lutte contre les discriminations, quels sont les enjeux d'un diagnostic territorial ? Le plan doit-il se centrer uniquement sur les QPV ou être élargi à une échelle intercommunale ? Quelle place est donnée aux habitant.e.s ? A travers 3 capsules vidéo intitulées "Regards d'acteurs : les discriminations en question", l'IREV avait interrogé habitant.e.s, technicien.ne.s et chercheur.e.s pour croiser leur point de vue.

L'[Eurobaromètre sur les discriminations](#) [1] de **2019** soulignait que la France est l'un des pays de l'Union européenne où les discriminations sont ressenties avec le plus d'acuité par la population notamment celles liées aux origines. Au-delà des perceptions, les études et le [rapport du Défenseur des droits Discriminations et origines, l'urgence d'agir \(2020\)](#) [2] sont sans appel sur leur ampleur et leur caractère systémique. Du point de vue, des collectivités territoriales, le cadre d'action privilégié pour lutter contre les discriminations est celui de la Politique de la ville. La loi LAMY (2014) pose cette lutte comme un enjeu transversal des contrats de ville qui doit se concrétiser par un plan d'action. En janvier **2021**, le [CIV](#) [3] a promu la **relance des plans locaux de lutte contre les discriminations**.

La formalisation de ces plans reste très faible au niveau régional et national malgré les enjeux et la demande sociale forte à ce sujet. **L'IREV souhaite accompagner les acteurs des Hauts-de-France pour initier, dynamiser ou renforcer leurs plans de lutte contre les discriminations** à travers des accompagnements renforcés, des cycles, des journées, des webinaires, la capitalisation et diffusion de ressources et plus récemment le développement d'**un nouveau format de capsules vidéo**.

Ces **3 capsules vidéo** d'une dizaine de minutes intitulées "**Regards d'acteurs : les discriminations en question**" sont le fruit d'interviews d'acteurs impliqués dans la lutte contre les discriminations en tant qu'habitants, chargés de mission Politique de la ville ou chercheurs.

## **1. Le diagnostic territorial est la première étape de toute démarche d'élaboration d'un plan, quels en sont les enjeux ? à quoi sert-il ?**

## **2. Quelle est l'échelle d'intervention territoriale à privilégier ? Faut-il se centrer sur les QPV ou bien élargir à l'ensemble de l'intercommunalité ?**

## **3. Quelle place est donnée aux habitants dans les démarches ? Pourquoi il est impératif de les associer plus amplement ?**

Avec la participation de :

- Arnaud ALESSANDRIN, sociologue des discriminations et co-directeur de la revue Les cahiers de la LCD et d'ARESVI
- Ihdih BACHARE, trésorier de l'Association des Mineurs Marocains du Nord
- Léna CHAVANES, stagiaire à l'IREV

- Mohamed ERAIS, membre de l'Association des Mineurs Marocains du Nord
- Déborah FACON, chargée de la mission Politique de la ville à la MEL
- Thomas KIRZBAUM, chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique et enseignant à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye
- Zaïna MESLIL, chargée de mission cohésion sociale à la CA Lens-Liévin

Dates: Mardi 28 septembre 2021 - 16:15

**URL de la source (modifié le 31/05/2023 - 15:20):** <https://irev.fr/thematiques/discriminations-egalite/prevention-des-discriminations/boite-outils/septembre-2021>

### Liens

[1] [https://ec.europa.eu/france/news/20191024/eurobarometre\\_special\\_discrimination\\_fr](https://ec.europa.eu/france/news/20191024/eurobarometre_special_discrimination_fr)

[2] <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2020/06/discriminations-et-origines-lurgence-dagir>

[3] <https://irev.fr/thematiques/discriminations-egalite-laicite/discriminations/quoi-de-neuf/actualites/les-annonces-du>